

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86  
Quorum 70  
Votants 78  
Suffrages exprimés : 78

### DATE DE CONVOCATION

11 juin 2021

### DATE D’AFFICHAGE

18 juin 2021

## Séance du 28 juin 2021

N°210628-97

L'an deux mil vingt et un, le 28 juin à 17h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Philippe CARREIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Martine CORUBLE, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Didier GASTON, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, Barbara LANGE, Jacques LEBALLEUR, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Alain LEPREUX, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Yves TASSE, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, René VIMONT.

### Étaient absents représentés par leur suppléant :

Pascal BAILLET représenté par Jacques THIOLENT  
Patrick VICTOR représenté par Antoine GODEFROY

### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS  
Isabelle COMONT a donné pouvoir à Jean-François BUREL  
Valérie CORCEL a donné pouvoir à Philippe CABIN  
Jean-Robert LANCHON a donné pouvoir à Jean-François BUREL  
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY  
Marc MUSONI a donné pouvoir à Catherine BONS  
Eric SIMON a donné pouvoir à André-Pierre BOURDON  
Jean-Pierre THÉVENOT a donné pouvoir à Barbara LANGE

### Absents :

Emmanuel BOUST, Marie-Louise DOULET, Philippe DUFOUR, Patrice FAUCON, Rémi HEROUARD, Pierre-Yves JEGAT, David LAMBION, Pascal LARGILLET.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Luc POLINSKI a été élu secrétaire de séance.

\* \_ \* \_ \*

## VIE ASSOCIATIVE – Subventions aux associations

N°97

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°210628-96, portant sur le règlement d'interventions de la Communauté de Communes à destination des associations, adoptée séance tenante,

Considérant les projets d'actions / d'événementiels et les demandes de subventions formulées par les associations,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de mettre en avant chaque année un sport ou activité sur le territoire,

Considérant que les subventions accordées en année N, ne valent pas tacite reconduction pour l'année N+1 et que les associations devront renouveler leur demande chaque année,

Vu les crédits inscrits au BP 2021 Vie Associative / art. 65748 à hauteur de 80 000 € dont 20 000 € seront dédiés aux associations à vocation sociale,

Vu le tableau ci-dessous listant les projets d'actions ou d'événementiels proposés par les associations,

<b>Domaine d'action</b>	<b>Association</b>	<b>Désignation de l'action et/ou de l'événementiel proposé</b>	<b>Montant de la subvention proposé pour l'année 2021</b>
Sport	<b>Stade Valeriquais Handball</b>	Emergence et reconnaissance d'une identité communautaire sportive à travers l'équipe de N2	12 500 €
	<b>Stade Valeriquais Football</b>	Valorisation de la dynamique sportive en matière de football sur le territoire	3 000 €
	<b>Cany Football Club</b>	Valorisation de la dynamique sportive en matière de football sur le territoire	3 000 €
	<b>A.S.Ourville en Caux</b>	Valorisation de la dynamique sportive en matière de football sur le territoire	3 000 €
Tourisme & Economie	<b>Association Valeriquaise d'Animation</b>	Fête du Maquereau* Fêtes de la Mer* Fête du Hareng*	10 000 €
Patrimoine et culture	<b>Les Courlis de la Manche</b>	Restauration d'une barque traditionnelle et partenariat avec le	2 000 €

		service Jeunesse / métier de charpentier de marine et le travail de restauration	
Patrimoine et Culture	<b><i>A la découverte de nos villages</i></b>	Rencontres sur le plateau – Edition 2021	1 000 €
Social	<b><i>ADMR - L'Assiette</i></b>	Maintien à domicile des personnes âgées dépendantes via le portage de repas à domicile - Participation à l'acquisition d'un véhicule réfrigéré.	5 000 €
Santé/social	<b><i>GEST et DIM</i></b>	Fonctionnement association pour l'organisation d'activités culturelles, sportives, éducatives et dans le soutien à l'inclusion scolaire professionnelle ou sociale, auprès d'handicapés	4 291€
Santé	<b><i>Téléthon</i></b>	Téléthon 2021. 30 <sup>ème</sup> édition à Cany-Barville	2 000€
Secours	<b><i>SNSM Veulettes sur Mer</i></b>	Réparation moteur Bateau de secours	1 487,88€
Culture	<b><i>Sur les bords</i></b>	Exposition Estampes les 24 et 25 juillet à Saint Pierre le Viger*	200€
	<b><i>Form Ze Culture</i></b>	Festival de musique à Veulettes sur Mer le 21 août*	800€

*\*Sous réserve de l'organisation des événementiels*

Vu l'avis favorable de la commission sports, vie associative, patrimoine de mémoire et Golf de la Côte d'Albâtre en ses séances du 2 mars, 28 avril et 25 mai 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 15 juin 2021,

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **approuve le versement des subventions aux associations ci-dessus listées,**
- **autorise le Président à procéder aux mandatements des subventions selon les montants respectifs définis dans le tableau ci-dessus.**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° ...97... - Séance du 22/06/2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 01/07/2021  
Date de publication : 01/07/2021

Le Président

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20210701-210628-97-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2021  
Date de réception préfecture : 01/07/2021